

## Ouvriers et employés de l'agriculture

Vous avez travaillé comme salarié non cadre dans une exploitation ou une entreprise dont l'activité est considérée comme agricole (toutes formes de culture, d'élevage, de travaux forestiers ; entreprises de travaux agricoles, entreprises artisanales rurales, organismes ou groupements professionnels agricoles, établissements d'enseignements agricoles privés ....).

Cette catégorie comprend également les personnes soumises à l'obligation scolaire quels que soient la nature et la durée du travail qu'elles effectuent, leur mode de rémunération et sa forme, les employés de maison au service de l'exploitant agricole lorsqu'ils exercent leur activité sur le lieu de l'exploitation, les gérants de SARL minoritaires ou égalitaires, les petits métayers ...

La couverture vieillesse obligatoire des ouvriers et employés agricoles est assurée par:

- le régime de base des salariés de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

CAISSE CENTRALE

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

93547 Bagnolet cedex

Tél : 01 41 63 77 77 - Fax : 01 41 63 72 66

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)

- le régime de retraite complémentaire ARRCO.

ARRCO - Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés

44, boulevard de la Bastille

75592 Paris Cedex 12

Tel : 01 44 67 12 00

[www.arrco.fr](http://www.arrco.fr)

## Cadres de l'agriculture

Vous avez travaillé comme salarié cadre dans une exploitation ou une entreprise dont l'activité est considérée comme agricole (toutes formes de culture, d'élevage, de travaux forestiers ; entreprises de travaux agricoles, entreprises artisanales rurales, organismes ou groupements professionnels agricoles, établissements d'enseignements agricoles privés ....).

La couverture vieillesse obligatoire des cadres de l'agriculture est assurée par:

- le régime de base des salariés de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE  
CAISSE CENTRALE  
Les Mercuriales  
40, rue Jean Jaurès  
93547 Bagnolet cedex

Tél : 01 41 63 77 77 - Fax : 01 41 63 72 66

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)

- le régime de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC

ARRCO - Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés

44, boulevard de la Bastille  
75592 Paris Cedex 12

Tel : 01 44 67 12 00

[www.rrco.fr](http://www.rrco.fr)

AGIRC - Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres  
4, rue Leroux  
75116 PARIS

Tél : 01 44 17 51 00

[www.agirc.fr](http://www.agirc.fr)

## **Ouvriers et employés de l'industrie, du commerce et des services**

Vous avez travaillé comme salarié non cadre, comme ouvrier, employé, agent de maîtrise, en contrat à durée déterminée ou indéterminée, en interim, intermittent du spectacle...

Tous les salariés non cadres de l'industrie du commerce et des services qu'ils soient ouvriers employés agents de maîtrise en contrat à durée déterminée ou indéterminée en interim intermittent du spectacle... ont une protection vieillesse obligatoire relevant:

- du régime de base de la Sécurité sociale CNAV

CNAV - Caisse nationale d'assurance vieillesse

110 avenue de Flandre  
75 951 Paris Cédex 19

[www.cnav.fr](http://www.cnav.fr)

- du régime complémentaire ARRCO

ARRCO - Association pour le régime de retraite  
.....complémentaire des salariés

44, boulevard de la Bastille  
75592 Paris Cedex 12

Tel : 01 44 67 12 00

[www.rrco.fr](http://www.rrco.fr)

## **Cadres de l'industrie, du commerce et des services**

Vous avez été salarié cadre, en contrat à durée déterminée ou indéterminée, en interim, intermittent du spectacle ...

Tous les salariés cadres de l'industrie du commerce et des services ... ont une protection vieillesse obligatoire relevant

- du régime de base de la Sécurité sociale CNAV

CNAV - Caisse nationale d'assurance vieillesse

110 avenue de Flandre  
75 951 Paris Cedex 19

[www.cnav.fr](http://www.cnav.fr)

- des régimes complémentaires ARRCO et AGIRC.

44, boulevard de la Bastille  
75592 Paris Cedex 12

Tel : 01 44 67 12 00

[www.arrco.fr](http://www.arrco.fr)

AGIRC - Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres  
4, rue Leroux  
75116 PARIS

Tél : 01 44 17 51 00

[www.agirc.fr](http://www.agirc.fr)

## **Clergé**

Vous êtes ou avez été ministre des cultes, religieux, religieuses ou membres de congrégations et collectivité religieuses.

Vous relevez de la Caisse Mutuelle d'Assurance Vieillesse de Cultes (CAMAVIC).  
Les fonds sont gérés par la CNAV.

CNAV - Caisse nationale d'assurance vieillesse

110 avenue de Flandre  
75 951 Paris Cedex 19

[www.cnav.fr](http://www.cnav.fr)

## **Ouvriers de l'Etat**

Vous avez travaillé en tant que personnel ouvrier de l'Etat et des établissements publics à caractère industriel et commercial.

Votre protection vieillesse obligatoire est couverte par un régime spécial le Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat (FSPOEIE).

### **Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat**

Rue du Vergne  
33 059 Bordeaux Cedex

Tél : 05 56 11 41 23

<http://br.caissedesdepots.fr/dante/default.asp>

## **Fonctionnaires de l'Etat**

Vous avez été fonctionnaire titulaire relevant du statut général des fonctionnaires, magistrat de l'ordre judiciaire, militaire de carrière ou personnel militaire servant en vertu d'un contrat au-delà de la durée légale.

Pour relever du régime de retraite des fonctionnaires, vous devez avoir eu au moins 15 ans d'affiliation.

Vous devez vous adresser au service des pensions du Ministère dont vous dépendez.

## **Fonctionnaires territoriaux et hospitaliers**

Vous avez travaillé en tant qu'agent titulaire permanent des collectivités locales et des établissements publics administratifs et hospitaliers.

Vous êtes couvert, pour votre protection vieillesse obligatoire par le régime spécial de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).

Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

Rue du Vergne  
33 059 Bordeaux Cedex

Tél : 05 56 11 41 23

<http://br.caissedesdepots.fr/dante/default.asp>

## **Agents non titulaires de l'Etat**

Vous avez exercé comme salarié non titulaire d'un des établissements ou administrations suivants:

- Administrations, services et établissements publics de l'Etat des régions, des départements et des communes,
- Banque de France,
- Entreprises d'exploitation, de production, de distribution d'énergie et de gaz,
- Etablissements publics à caractère industriel et commercial,
- Dans certains cas, organismes d'intérêt général à but non lucratif dont le financement est principalement assuré par des fonds publics,
- Titulaire d'une collectivité territoriale sur un poste non complet,
- Extension aux élus (maires, adjoints, etc ...) depuis 1973.

La couverture vieillesse obligatoire des agents non titulaires de l'Etat est assurée par

- le régime de base de la Sécurité sociale (Caisse nationale d'assurance vieillesse, CNAV)

CNAV - Caisse nationale d'assurance vieillesse

110 avenue de Flandre  
75 951 Paris Cédex 19

<http://www.cnav.fr>

- le régime de retraite complémentaire de l'IRCANTEC.

IRCANTEC Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques.  
24, rue Louis Gain  
49039 ANGERS CEDEX 01

[www.ircantec.fr](http://www.ircantec.fr)

## **Professions relevant de régimes spéciaux**

- **Personnel de la SEITA**

Le personnel de la SEITA relève spécifiquement de la Caisse de retraite de la Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA).

Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes, SEITA

2, avenue du 8 mai 1945  
95202 Sarcelles Cedex

Tel : 01 39 92 60 00

## **Professions relevant de régimes spéciaux**

- Personnel relevant des théâtres nationaux (Opéra de Paris, Comédie française)

Le personnel des théâtres nationaux (Opéra de Paris Comédie française) relève spécifiquement de la Caisse de retraite du personnel du théâtre national de l'Opéra de Paris.

## **Professions relevant de régimes spéciaux**

- **Personnel de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris.**

Le personnel de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris relève spécifiquement de la CNRCC.

Caisse nationale de retraite et de prévoyance du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie et de l'assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie

6, rue Bouchardon  
75 495 Paris Cedex 10

Tél : 01 40 03 19 06

## **Professions relevant de régimes spéciaux**

- **Agents du cadre permanent de la RATP**

Le personnel de la RATP relève spécifiquement de la Caisse de retraite du personnel permanent de la Régie autonome des transports parisiens.

Caisse de retraite du personnel permanent de la Régie Autonome des Transports  
Parisiens, RATP

Lac G 916  
54 quai de la Rapée  
75599 Paris Cedex 12  
Tel : 01 44 92 27 51

## **Professions relevant de régimes spéciaux**

- Professionnels du commerce, des pêches maritimes et de la plaisance

Les professionnels du commerce des pêches maritimes et de la plaisance qui relèvent de l'établissement national des invalides de la marine (ENIM).

Etablissement national des invalides de la marine

3, place de Fontenoy  
75 700 Paris SP 07

Tél : 01 44 49 80 00

## **Professions relevant de régimes spéciaux**

- **Agents du cadre permanent de la SNCF**

Le personnel de la SNCF relève spécifiquement de la Caisse de prévoyance et de retraite de la SNCF.

Caisse de prévoyance et de retraite de la SNCF

17 avenue du Gal Leclerc  
13347 Marseille Cedex 20

Tel : 04 95 04 04 04

## **Professions relevant de régimes spéciaux**

- **Personnel titulaire d'EDF et de GDF**

Le personnel titulaire d'EDF et de GDF relève spécifiquement de la Caisse de retraite EDF-GDF.

## **Professions relevant de régimes spéciaux**

- Clercs et employés de notaires

Les clercs et employés de notaires relèvent de la CRPCEN.

Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires

5 bis, rue de Madrid  
75 395 Paris Cedex 08

Tél : 01 44 90 20 20

E-mail : [pension@crpcen.fr](mailto:pension@crpcen.fr)

## **Professions relevant de régimes spéciaux**

- **Personnel titulaire de la Banque de France**

Le personnel titulaire de la banque de France relève spécifiquement de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France.

Caisse de réserve des employés de la Banque de France

2 avenue du Président Mendès France  
77 186 Noisiel

Tel : 01 64 80 20 20

## **Professions relevant de régimes spéciaux**

- Personnel de l'Imprimerie nationale

Le personnel de l'Imprimerie nationale relève d'une caisse spécifique.